

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

QUESTIONS EUROPÉENNES

- La politique agricole commune - (20pts)

La France est aujourd'hui la première ferme d'Europe. Elle est donc la principale intéressée de la PAC (politique agricole commune). C'est la première politique instaurée où les compétences de l'Union Européenne (UE) y sont presque exclusives dès 1954. À l'origine, la PAC soutenait les agriculteurs afin de subvenir aux besoins alimentaires européens (sous-vise de la famine suivant la Seconde Guerre Mondiale) la PAC à l'origine représentait plus de 75% du budget européen. L'UE subventionnait directement les agriculteurs afin de maintenir un niveau de production suffisant. Cette politique de subvention a vite causé une crise de surproduction sur le marché alimentaire européen obligeant la CEE (ancienne UE) à stocker les surplus. C'est pourquoi, dès 1992 et la réforme de l'irlandais Mac Sharry, l'UE voulait réduire les subventions (la réforme de 2003 de découplage arrête de subventionner en fonction des résultats et instaure des quotas). Les subventions sont désormais dissociées de la production et réalisées sur la taille de l'entreprise agricole. La dernière réforme datant de 2012 réduit drastiquement le budget consacré (30% du budget de l'UE aujourd'hui) et généralise les deux piliers de la PAC. Le premier reste le soutien aux agriculteurs mais la nouveauté réside dans le second. Ce pilier de "développement durable" représente aujourd'hui 30% de la PAC. Il finance des fonds tels que le FEADER afin de soutenir les zones rurales. Le budget de la PAC est voté pour 7 ans (comme le budget général de l'UE). Le budget 2014-2020 se focalise particulièrement sur l'écologie (aide pour les agriculteurs plus verts) et sur le développement durable afin de parvenir à l'objectif Europe 2020 (70% d'énergie renouvelable et 70% de gaz à effet de serre en moins). Le budget prévisionnel de la PAC pour 2015 prévoit une baisse de 5% alors que les agriculteurs français semblent être en déresse.